



N'achetez pas de matériel vélo avant d'avoir obtenu la prime Bruxell'Air. C'est n'est qu'une fois l'attestation de prime reçue que vous pourrez utiliser votre budget vélo.

Dans ce document :

- De quels articles et/ou services puis-je bénéficier avec mon budget vélo ?
- Quels articles ne permettent pas de bénéficier du budget vélo ?
- Où puis-je bénéficier du budget vélo ?

De quels articles et/ou services puis-je bénéficier avec mon budget vélo ?

- Les vélos (normal, adulte, enfant, pliant, électrique, cargo, longtail) neufs ou de seconde main (uniquement vendus par un professionnel)
- Les adaptations nécessaires ou vélo adapté pour les personnes en situation de handicap : tricycle, tandem, handbike, vélo pousse-fauteuil détachable, etc.
- Les accessoires de sécurité de vélo suivants :
  - Phare avant
  - Phare arrière
  - Sonnette
  - Catadioptre
  - Cadenas en U
  - Cadenas arrière (cale roue)
  - Cadenas pliable spécifique pour vélo pliable
  - Cadenas à chaîne

- Pneus anti-crevaison
- Parking vélo, crochet... (pour garer facilement son vélo chez soi)
- Les accessoires d'équipement suivants :
  - Casque
  - Cape
  - Sur-chaussure
  - Pantalon de pluie
  - Chasuble/gilet fluo-réfléchissant
  - Serre-pantalon fluo-réfléchissant
  - Pompe
  - Gants
- Les accessoires de transport suivants :
  - Siège enfant
  - Remorque de vélo
  - Barre pour tirer un vélo enfant
  - Porte-bagages
  - Panier à courses
  - Fontes/mallettes de vélo
  - Tout accessoire permettant d'équiper son vélo cargo (banquette supplémentaire pour transporter un troisième enfant dans le bac, coussin pour les banquettes, canopée, ...)
- Entretien de vélo ou formation mécanique pour la réparation de vélos

**GRATUIT** : Bénéficiez de la formation « Roulez à vélo en ville en toute sécurité » pour vous accompagner dans votre remise en selle.

Seuls les articles et/ou services repris ci-dessus et mentionnés sur une ou plusieurs facture(s) clairement détaillée(s) seront pris en compte pour le budget vélo au sein de la prime Bruxell'Air.

Adressez-vous à [Pro Velo](#) (Bruxelles) pour toute question relative aux articles et services pris en compte dans le cadre du budget vélo.

## Quels articles ne permettent pas de bénéficier du budget vélo ?

- Compteur électrique
- Gourde
- Tout autre cadenas que les types de cadenas autorisés
- GPS
- Trottinette, monowheel, skateboard, patins à roulette, rollers, etc.
- Frais de port, frais de transport

## Où puis-je bénéficier du budget vélo ?

Seuls les articles achetés et/ou services effectués auprès de magasins de vélos et magasins de sport vendant des vélos en Belgique mentionnés sur une/des facture(s) clairement détaillée(s) seront pris en compte pour le budget vélo. Une vente de particulier à particulier ne permet pas de bénéficier du budget vélo.